

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi 11 septembre 2018 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

SONT ABSENTS

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h)**

18-09-205 **ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté,

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour (8 h)
2. Autorisation de signature des ententes pour l'émission des actes de servitudes et l'achat de terrains dans le cadre du projet de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est
3. Résultat des soumissions et octroi du contrat pour la fourniture et l'installation du mobilier de réception de l'hôtel de ville
4. Autorisation de demander des soumissions pour le déneigement des chemins publics
5. Fermeture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES POUR L'ÉMISSION DES ACTES DE SERVITUDE ET L'ACHAT DE TERRAINS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR EST**

18-09-206 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville doit procéder à la création de servitudes ainsi qu'à l'acquisition de parcelles de terrain sur certains lots dans le cadre du projet de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté des professionnels en évaluation afin de les représenter dans les négociations avec les propriétaires des terrains sur lesquels il est nécessaire de procéder à la création de servitudes et à l'achat de parcelles de lot;

CONSIDÉRANT QUE les évaluateurs et les propriétaires visés ont convenu d'un accord et que ces derniers ont signé l'entente proposée;

CONSIDÉRANT QUE les actes de servitude notariés respecteront les ententes signées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise madame Manon Jobin, directrice générale et greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Neuville les ententes pour la création des servitudes et pour l'acquisition de parcelles de terrain dans le cadre du projet de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur est de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MOBILIER DE RÉCEPTION**

18-09-207 **CONSIDÉRANT** la réorganisation de certains postes du personnel de soutien administratif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaménager les espaces de travail du bureau de la réception et de l'accueil du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation du mobilier de réception de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé leur soumission en date du 5 septembre avant 11 h, tel qu'exigé à l'addenda no 1;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme aux exigences du devis de soumission a été déposée par l'entreprise Faberco pour un montant de 23 136 \$ (avant taxes);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture et l'installation du mobilier de réception auprès de l'entreprise Faberco au coût de 23 136 \$ (avant taxes), tel que soumis dans leur proposition.

QUE cette somme soit inscrite au poste budgétaire numéro 23 02000 726 « Ameublement & informatique » et financée par les déboursés non effectués du poste no 02 13000 140 « Rémunération – administration ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **AUTORISATION DE DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS**

18-09-208 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement des rues pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 août 2018 à 11 h tel que prévu au devis de soumission;

CONSIDÉRANT QUE trois compagnies ont déposé une soumission suite à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QU'après analyse aucune des soumissions déposées n'est conforme à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville est dans l'obligation de rejeter les trois soumissions déposées et doit retourner en appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres no 2018-06 relativement au déneigement de ses chemins publics pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière par intérim, madame Manon Jobin, à reprendre la procédure d'appel d'offres pour le déneigement des rues pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 8 h 10.

En signant le présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau

Maire

Manon Jobin

Directrice générale et greffière par intérim